

[Accueil Particuliers](#) > [Actualités](#) > Compteurs communicants Linky et Gazpar : quelles données collectées ?

EN BREF Électricité et gaz

Compteurs communicants Linky et Gazpar : quelles données collectées ?

Publié le 28 novembre 2017 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)



Illustration 1
Crédits : © ERDF

Linky et Gazpar ? Vous connaissez les nouveaux compteurs communicants d'électricité et de gaz en cours de déploiement sur l'ensemble du territoire ? Ces compteurs sont-ils obligatoires ? Quelles données transmettent-ils ? Qu'en est-il de la sécurité de vos données ? Pour en savoir plus sur toutes ces questions, la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil) vous répond.

Installation

La mise en place de Linky et Gazpar étant une obligation légale, vous n'avez pas le droit de vous opposer au changement des compteurs chez vous. Néanmoins, les gestionnaires du réseau de distribution d'électricité et de gaz (Enedis et GRDF) doivent vous informer sur les données à caractère personnel collectées par ces dispositifs dès le premier courrier envoyé 45 jours avant la pose du nouveau compteur. Ces deux sociétés doivent également vous remettre une notice et plaquette d'information spécifiques.

Données collectées

Par défaut, ces compteurs collectent les données de consommation journalières. Sauf exceptions (entretien et maintenance du réseau...), il faut par contre votre accord pour que le gestionnaire du réseau puisse collecter des données de consommation plus fines (à l'heure ou à la demi-heure).

Accès aux données

En tant qu'abonné, vous pouvez accéder à vos données de consommation directement depuis votre espace client afin de pouvoir gérer notamment le traitement de vos données.

Transmission des données

Les données issues de compteurs Linky et Gazpar qui circulent sur les réseaux publics sont chiffrées sachant que les informations transmises par ces compteurs ne contiennent pas de données permettant de vous identifier directement.

➔ À savoir :

La transmission de données détaillées à des entreprises extérieures, notamment à des fins commerciales, n'est possible qu'avec votre accord.

Pour en savoir plus

- Linky, Gazpar : quelles données sont collectées et transmises par les compteurs communicants ? ↗ (<https://web.archive.org/web/20171129122112/https://www.cnil.fr/fr/linky-gazpar-queelles-donnees-sont-collectees-et-transmises-par-les-compteurs-communicants>)

Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil)